ONEM/DP-NK/238/2025
Nat. OKN01786

OFFRE D'EMPLOI Interne & Externe N° 016/2025

POSTE : Local
Mobilisateur Communautaire H/F Mweso

Sous la responsabilité hiérarchique	:	**superviseur des activités santé mentale et Soutien psychosocial (MHPSS)**
Type de contrat	:	CDD
Durée	:	7 Mois
Affectation	:	**CLINIQUE MOBILE / RUTSHURU & MASISI**
Date de prise de poste	:	Juin 2025

I. CONTEXTE

Handicap International est une organisation non gouvernementale (ONG) internationale, apolitique et aconfessionnelle, qui œuvre dans le domaine des droits des personnes en situation de handicap.
Présente en République Démocratique du Congo (RDC) depuis 1995, elle intervient dans les domaines suivants : (i) la réadaptation à base communautaire ; (ii) l'éducation inclusive ; (iii) la santé maternelle et infantile ; (iv) la logistique humanitaire (v) la protection (vi) la santé mentale (vii) et l'assistance d'urgence aux populations vulnérables en RDC.

Handicap International / Humanity & Inclusion (HI) est une association de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Objectifs du poste

Les tâches principales de l'animateur dans le cadre du projet sont de mobiliser la communauté afin de transmettre les messages sur la santé mentale, la réadaptation, et la prévention et lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre. Dans ce cadre, le mobilisateur communautaire assurera la sensibilisation, le référencement et l'orientation des bénéficiaires vers les structures de prise en charge. Il doit agir en tant qu'élément de liaison avec les principaux intervenant, les leaders communautaires et la population afin d'assurer l'acceptation et la bonne mise en œuvre des activités

II. MISSION ET RESPONSABILITES

Le mobilisateur communautaire doit assurer les responsabilités suivantes :
Responsabilité 1 : Définir, organiser et mettre en œuvre les activités

- Planifier et coordonner les activités communautaires selon le déroulement prévu du projet et les plannings proposés par le superviseur santé mentale et soutien psychosocial ;
- Etablir une stratégie de mobilisation / sensibilisation adaptée au contexte de la localité avant chaque départ en mission ;
- Sensibiliser les leaders locaux et la population sur la santé mentale, la réadaptation, et la prévention et lutte contre les violences sexuelles et celles basées sur le genre en accord avec le superviseur santé mentale et soutien psychosocial et Chef de projet ;
- Organiser les visites à domiciles ;
- Assurer la mise en œuvre des recommandations ou décisions.
- Adhérer de manière stricte aux principes "Ne pas nuire" à travers le processus de la mise en œuvre du projet ;
- Accomplir d'autres tâches qui peuvent être attribuées par le Chef d'équipe ou le Coordinateur terrain

Responsabilité 2 : Faciliter le lien entre les acteurs de la communauté ; les structures de prise en charge et HI en utilisant le système mis en place de suivi et de référencement

- Orienter/ référer et accompagner les bénéficiaires dans les besoins vers les structures de prise en charge,
- Faire le suivi de bon de référence et de contre référence,
- Mettre à jour la cartographie des acteurs œuvrant dans la zone d'intervention ;
- Entretenir localement un réseau de communication opérationnelle et de bonnes relations avec les autorités locales et les travailleurs ;
- Assurer la remontée d'information régulière à la hiérarchie, à travers des points quotidiens lors des sensibilisations et grâce aux outils de reporting mis en place par Humanité & Inclusion / Handicap International ;

Responsabilité 3 : Animer les séances de sensibilisation

- Animer les séances de mobilisation et de sensibilisation quotidiennement ;
- Travailler en étroite collaboration avec les relais communautaires des différentes aires de santés ;

Responsabilité 4 : Suivi et rapport des activités

- Remplir les outils de suivi et de reporting ;
- Rédiger un rapport hebdomadaire des activités communautaires ;
- Participer aux réunions internes organisées par le superviseur MHPSS ;
- Envoyer au superviseur le compte rendu des activités communautaires ;
- Remonter à sa hiérarchie toute information sécuritaire ou faits impactant les activités et la sécurité des équipes.

III. PROFIL RECHERCHE

Diplôme/Expérience :

Enseignant, formateur et/ou expérience significative dans les domaines de l'animation et de la formation, diplômé en développement rural ou sciences sociale

Formation et expériences requises :

- Minimum 2 ans d'expérience sur un poste similaire ou équivalent ;
- Expérience en santé mentale & soutien Psychosocial dans la province du Nord-Kivu ;
- Expérience dans la réalisation des activités de MHPSS ;
- Bonne expérience dans le renforcement de capacité des communautés rurales.
- Expérience du contexte humanitaire dans les urgences.

Qualités personnelles :

- ✓ Avoir un excellent sens de l'organisation, de la planification et des priorités
- ✓ Savoir prendre des initiatives
- ✓ Capacité à s'adapter et être flexible
- ✓ Avoir le sens de relation et de la diplomatie
- ✓ Capacités à travailler en équipe
- ✓ Avoir une très bonne expression orale et écrite
- ✓ Résister au stress
- ✓ Avoir le sens de la rigueur
- ✓ Faire preuve d'intégrité
- ✓ Sens de l'humour

CONDITIONS POUR POSTULER

Veuillez envoyer par e-mail à l'adresse suivante les documents ci-dessous avec la référence **"Offre N°016/2025, Mobilisateur communautaire."** Au plus tard le Jeudi, 29/05/2025 à 16 heures 30'. Par e-mail à l'adresse suivante : recrutement@rdc.hi.org

Les dossiers de candidature devront comprendre obligatoirement et exclusivement :

- ✓ Une lettre de motivation synthétique **(1 page maximum)** ne reprenant pas les données du CV mais permettant d'identifier les raisons du candidat à postuler ;
- ✓ Un curriculum vitae **en 3 pages maximum** (contenant les coordonnées téléphoniques et l'adresse email du candidat ainsi que trois (3) personnes de référence qui seront amenées à être contactées dans le cadre de la procédure de sélection).
- ✓ La carte de demandeur d'emploi délivrée par l'ONEM.
- ✓ **Attention toute omission d'expérience en ONG ou d'invention/modification d'expérience sur le CV entrainera une élimination immédiate du processus de recrutement, quelle que soit l'étape ;**

- Tout autre document (certificats de travail, diplômes,) pourra être demandé ultérieurement si la candidature est susceptible d'être retenue.

N.B : Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas traités

Aucune information supplémentaire ne sera donnée sur place ou par téléphone.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour participer aux tests.

Handicap International s'engage à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre toutes formes de discriminations à l'embauche.

Handicap International est attaché au principe de la diversité et encourage tout particulièrement les candidatures des personnes en situation de handicap et des femmes. Nous encourageons sincèrement les candidats en situation de handicap à contacter la base où a lieu le recrutement pour exprimer leurs besoins spécifiques.

Handicap International est engagé dans la protection de l'enfance et la protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels.

Handicap International a une tolérance zéro à l'encontre des violations du code de conduite en vigueur au sein de l'organisation (ex : fraude et corruption, protection contre l'exploitation et les abus sexuels, harcèlement et intimidation, etc.).

Le candidat sélectionné devra s'engager à adhérer et à respecter ces politiques institutionnelles éthiques ainsi que le code de conduite.

Aucun employé d'Handicap International n'a le droit de demander un paiement en espèces ou l'échange de faveurs de quelque nature que ce soit en contrepartie d'un traitement préférentiel dans le processus de recrutement. Cela est contraire à la politique d'HI et si vous êtes approché(e) par un membre du personnel pour de l'argent ou des faveurs, ou si vous êtes empêché(e) de

handicap international

quelque façon que ce soit à faire partie du processus, prière de contacter le responsable de la base où le recrutement a lieu ou de signifier par email la situation rencontrée : ligne.plaintes@rdc.hi.org

Fait à Kinshasa, le Mercredi, 21/05/2025

La direction.

Vu 22/5/2025